Par Danièle Salque

Le premier "écoquartier"

La Ville vient de lancer le premier quartier de Qualité environnementale l'élaboration d'une Charte assortie d'une large consultation citoyenne, à laquelle

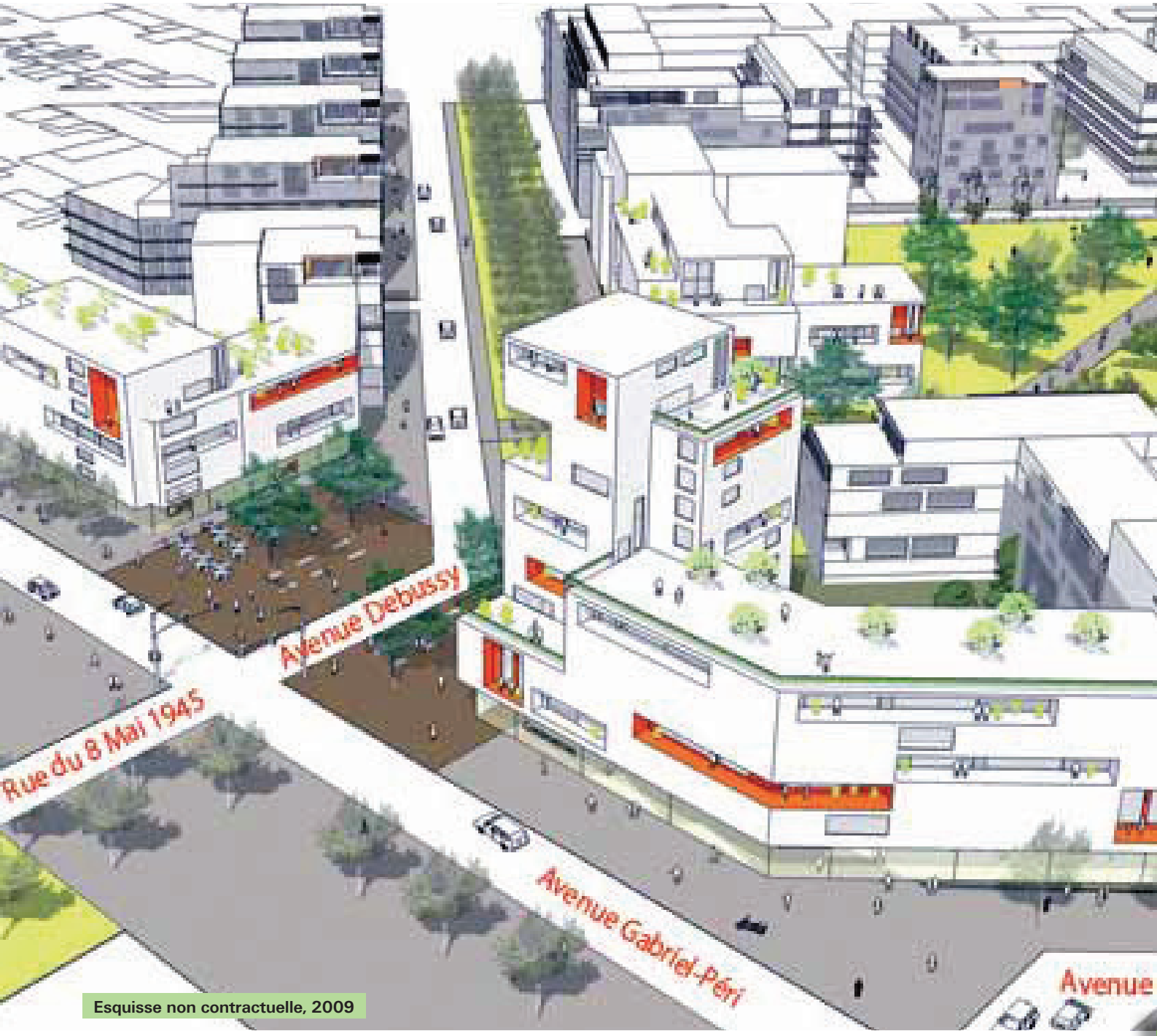

Esquisse non contractuelle, 2009

Quadrilatère compris entre l'avenue Gabriel-Péri, l'avenue Chandon, la rue Henri-Barbusse et l'avenue de la République, la zone d'aménagement concerté « Chandon-République » (ZAC) qui englobe, sur 9 hectares, l'ancien site des usines ETG-Chausson (7 ha) et la « pointe » Péri-Chandon (2 ha) s'inscrivait, dès sa création en 2008, dans un contexte de requalification du centre-ville. Dans la logique du travail mené depuis plusieurs années dans le domaine environnemental, la Ville a voulu inscrire cette opération de reconversion urbaine dans une démarche de développement durable exemplaire en aménageant ce site comme premier « éco-quartier ». À cet effet, un avant-projet de Charte de Qualité environnementale a été élaboré qui porte sur l'aménagement du quartier et ses espaces publics, la conception et la construction des bâtiments ainsi que leur exploitation. Cette Charte engagera dans une démarche d'« écoconstruction » tous les acteurs, aménageurs, promoteurs, gestionnaires, propriétaires, depuis la phase d'aménagement, et tout au long de l'évolution du quartier.

va naître en cœur de ville

en cœur de ville sur le site Chandon-République. Une démarche qui comprend sont conviés tous les Gennevillois dès ce mois de janvier.

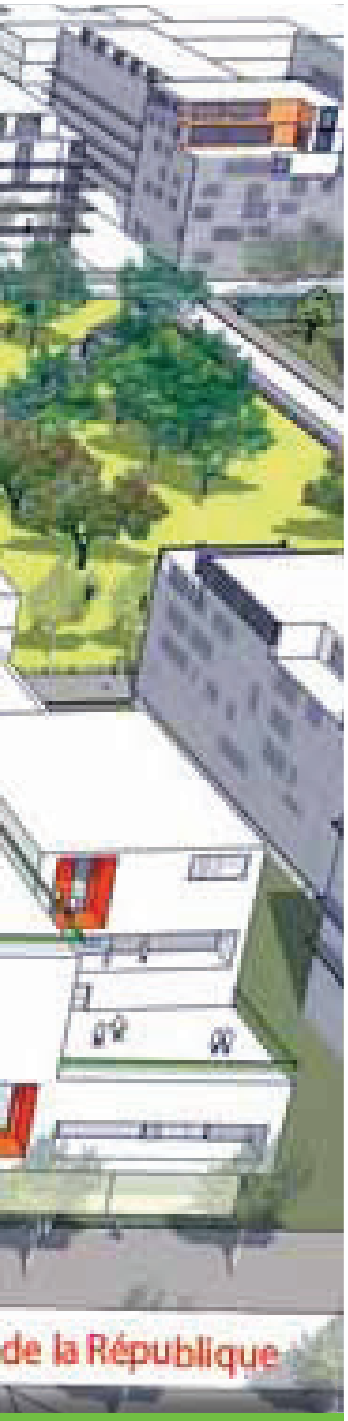

Ce nouveau quartier comprendra 1 200 logements, la moitié en locatif social, l'autre moitié en accession, un groupe scolaire maternel et élémentaire pour environ 300 enfants, une crèche, un centre de loisirs périscolaire, un gymnase et une crèche.

La Charte de Qualité environnementale comprend neuf thématiques :

- L'énergie
- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets
- Le choix des matériaux
- Les déplacements
- La qualité des espaces extérieurs et la biodiversité
- le confort et la santé des habitants
- Les enjeux économiques
- La sensibilisation au développement durable

Un exemple : la collecte des déchets se fera par apport volontaire dans des bornes enterrées sous la voirie.

Quels sont les objectifs de la Charte de Qualité environnementale ?

- Limiter de 50% les consommations énergétiques et réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des bâtiments.

Comment ? En construisant sur ce site des bâtiments basse consommation (BBC), ainsi qu'un groupe scolaire au label Bâtiment à Énergie POSitive (BEPOS); le réseau de chaleur de ce quartier sera approvisionné en énergies renouvelables (biomasse), avec maintenance régulière des différents systèmes des bâtiments et suivi des consommations, en sensibilisant les usagers sur les économies d'énergie.

- Optimiser la gestion de l'eau par des économies de 25% des consommations en eau potable.

Comment ? En récupérant les eaux pluviales, réutilisées pour le nettoyage des voiries et l'arrosage des espaces verts; en limitant l'imperméabilisation des sols…

- Optimiser la gestion des déchets pour atteindre 50% des déchets ménagers orientés vers le recyclage d'ici à 2015; valoriser 50% de la masse totale des déchets générés par les chantiers.

Comment ? Par la mise en place de bornes enterrées pour collecter les déchets par apport volontaire; par la conception d'espaces de tri des déchets dans les logements ; par le compostage des déchets fermentescibles…

- Optimiser le choix des matériaux.

Comment ? En privilégiant des matériaux renouvelables ou recyclés, labellisés.

- Favoriser une «mobilité durable», avec 60% des déplacements quotidiens réalisés en transport peu ou pas polluants.

Comment ? Par l'aménagement d'espaces réservés aux circulations douces, pistes cyclables, transports en commun (nouvelle ligne de bus sur l'avenue Chandon), et en limitant les impacts de la présence automobile.

- Garantir la qualité des espaces extérieurs et développer la biodiversité.

Comment ? Par la continuité des espaces verts et de la coulée verte, les toitures végétalisées, la limitation des nuisances acoustiques…

- Assurer le confort et la santé des habitants.

Comment ? En garantissant la qualité du bâti, en limitant les nuisances en phase chantier.

- Répondre aux enjeux économiques et assurer la pérennité de l'«éco-ZAC».

Comment ? Par la maintenance, le suivi des consommations, l'adaptabilité…

- Sensibiliser au développement durable.

Comment ? Par la mise en place de la concertation avec les habitants, la sensibilisation aux gestes verts… et progressivement, l'extension de pratiques similaires sur l'ensemble de la ville.

Une labellisation vie démo

Dans l'esprit de la Charte de la vie démocratique, qui stipule que « chaque projet concernant les habitants et le territoire de la ville sera labellisé », le Conseil municipal du 16 décembre dernier a donc décidé de lancer une vaste consultation des Gennevillois, sur la base des orientations définies dans l'avant-projet de Charte de Qualité environnementale de ce secteur « pionnier ». L'objectif est d'informer, de consulter, de co-élaborer avec les habitants l'extension de ces orientations à l'ensemble de la ville, ce qui contribuera également à la réflexion sur l'Agenda 21, lancé au second semestre 2010. Dès ce 26 janvier et jusqu'en mai, cinq réunions publiques sont organisées sur les thèmes de la concertation. Celle-ci se déroulera dans le cadre de la commission locale Environnement élargie à tous les Gennevillois intéressés. *« Pendant six mois,* explique Muriel Goudou, adjointe au maire déléguée au développement durable et à l'environnement, *les Gennevillois vont "s'approprier" ce projet d'écoquartier. Ces débats vont enrichir notre réflexion, et permettre d'étendre à l'ensemble de la ville ces actions de développement durable qui vont se mettre en place de manière pionnière dans l'"écoquartier". Cette réflexion servira aussi d'appui pour l'élaboration de l'Agenda 21. »* Pendant la même période, des visites des habitants pourront être organisées par exemple dans l'« écoquartier » et à l'école BEPOS (Énergie POSitive) de Limeil-Brevannes, (voir page ci-après), ainsi qu'à Malakoff qui a mis en place la collecte des déchets. Enfin, après avis du comité de suivi de la Charte de la vie démocratique sur le processus de concertation, il sera proposé au Conseil municipal d'adopter la Charte de Qualité environnementale, lors de sa séance du 24 juin prochain.

Plan-masse indicatif de "l'écoquartier", 2009

Esquisse non contractuelle, 2009

À gauche, dans la pointe « Calmette », une partie des constructions seront maintenues. Les bâtiments comporteront 3 à 7 étages, les plus hauts étant le long des axes principaux pour permettre l'apport solaire et réduire la consommation d'énergie. Un bâtiment de 12 étages, voire plus, est prévu, comme « signal urbain » sur l'avenue Gabriel-Péri, face à la rue du 8-Mai-1945.
Plusieurs voies nouvelles vont permettre la desserte de ce nouveau quartier qui s'étend sur 9 ha : l'avenue Claude-Debussy prolongée jusqu'à la rue du 8-Mai-1945, l'avenue Chenard-et-Walcker prolongée jusqu'à l'avenue Claude-Debussy. Plusieurs voies de circulation douce, des voies piétonnes et des pistes cyclables donneront au piéton toute sa place. Tandis qu'un travail important va être mené pour rationnaliser le stationnement des voitures en surface et en sous-sol. Des conteneurs enterrés sous la voirie permettront l'apport volontaire des déchets ménagers. Enfin, pour agrémenter le tout, un parc de 6 500 m² créera une continuité avec le square Chenard-et-Walcker.

Cinq thèmes de concertation

Cette concertation portera sur cinq thèmes et va s'organiser selon trois modalités de participation des habitants :

- Information sur les thèmes orientations environnementales, plan-masse, et énergie ;
- Co-élaboration sur les trois thèmes suivants : déplacements, transports doux et stationnement ; gestion de l'eau, espaces verts et biodiversité ; vivre ensemble (lieu de vie sociale, logements) ;
- Consultation sur le thème gestion des déchets.

ocratique

Cinq réunions publiques

Mardi 26 janvier 2010,
à 18 h 30, salle du conseil municipal.
Présentation du Plan-masse.
1er thème : les énergies

• 18 février • 25 mars • 13 avril • 18 mai

Les horaires des réunions à partir de février seront définis prochainement.

Le savez-vous ?

Bâtiment à Énergie POSitive (BEPOS)

Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ce standard sera obligatoire pour tous les logements neufs à partir de 2020.

Concevoir un tel bâtiment se fait en deux temps. Il convient tout d'abord de réduire les besoins de chaleur, de froid et d'électricité. Puis il s'agit de subvenir aux besoins restants par des énergies renouvelables locales.

L'Agenda 21

C'est un ensemble de recommandations concrètes pour le XXIe siècle, décliné du concept de développement durable, et qui repose sur trois piliers fondateurs : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles.

L'Agenda 21 local, appliqué aux villes et collectivités, recommande que « toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. »

Le mot du Maire

Écoquartier, Copenhague… et volonté politique

Hasard ou coïncidence ? C'est à voir ! Le fait est qu'au moment même où le conseil municipal de la Ville de Gennevilliers présentait publiquement son futur écoquartier, la conférence internationale de Copenhague sur le réchauffement climatique s'engluait dans la palabre, les faux-semblants et, pour finir, dans l'échec. C'est vrai, « comparaison n'est pas raison », comme on dit, et les enjeux ne sont sans doute pas du même ordre. C'est vrai… mais tout de même ! Nous sommes pourtant bien sur un même terrain : celui de la volonté politique. Va-t-on, oui ou non, faire enfin ce qu'il faut pour préserver notre planète, en économiser les ressources, la transmettre intacte à nos enfants ? Et y est-on prêt à tous les niveaux, mondial, national et local. Notre réponse gennevilloise est sans ambiguïté : non seulement nous y sommes prêts, mais nous joignons l'acte à la parole. Le futur écoquartier se veut exemplaire : d'abord parce qu'il se fixe des objectifs ambitieux et contraignants en matière de consommation énergétique, de gestion de l'eau, de déchets, de rejets de gaz à effet de serre… mais surtout parce que ce quartier, le quartier Chandon-République, donnera le ton pour tout Gennevilliers. En fait, c'est vers une "éco-ville", respectueuse de son environnement, précautionneuse de sa qualité de vie, que nous voulons inscrire notre développement. Nous le faisons à notre habitude, dans le dialogue constant avec nos concitoyens. La nouvelle phase de réunions publiques que nous ouvrons ce mois-ci en donne l'opportunité : pour s'informer en cas de besoin, bien sûr donner son avis, confronter des points de vue différents, par exemple sur le stationnement ou la biodiversité, bref pour choisir collectivement notre meilleure façon de vivre ensemble.

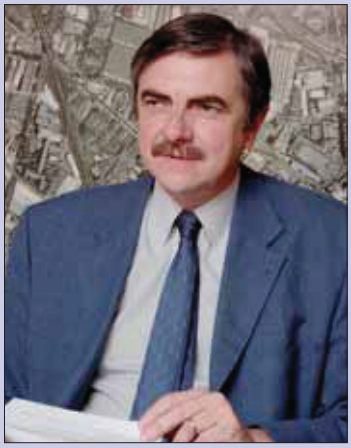

Jacques Bourgoin,
Maire de Gennevilliers,
Conseiller général des Hauts-de-Seine.

Groupe scolaire « zéro énergie » J. L. Marqueze à Limeil-Brevannes. Lipa & Serge Goldstein, architectes.

Cette construction « zéro énergie » produit chaque année au moins autant d'énergie qu'elle en consomme. L'enveloppe bâtie adopte des principes bioclimatiques, avec des murs et des vitrages à forte qualité isolante, des baies bien orientées, équipées de protections solaires mobiles permettant de récupérer les apports d'hiver et de se prémunir contre les surchauffes, une récupération des calories sur l'air de renouvellement. Le projet valorise au mieux la lumière naturelle grâce aux larges baies, surventilation naturelle en été (fraîcheur de la nuit stockée), récupération des calories du sol par pompe à chaleur, l'utilisation de l'énergie solaire thermique.